

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 30 Décembre 1994
LECRET N° 94-788 /MPPA/DGFP/DCA-
SR

Portant reclassement et nomination
de Monsieur OLANDZOBO Pascal Chancel-
lier des Affaires ^{Etrangères} des Cadres de la
catégorie B hiérarchie I du personnel
diplomatique et consulaire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,
D,E, actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/442/FP du 27 Juin 1961 portant le
statut commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des Cadres des fonctionnaires
de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrières administratives et reclassements notamment
en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/060 du 10 Septembre 1985 notifiant
l'article 2 du décret n° 80/830 du 27 Décembre 1980 portant débloc-
age des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 20 Juin 1990 relatif aux ef-
fets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/245 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/418 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/442 du 19 Juillet 1993 portant or-
ganisation des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le réglé-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 4619/MPPPS/DGFP/DGP du 21 Mai 1985
autorisant Monsieur OLANDZOBO Pascal Chancelier des Affaires
Etrangères de 1er échelon à suivre un stage de formation dans le
domaine des relations Internationales en Pologne ;

D.G.B.

D.G.C.F.

ML

(/u l'arrêté n° 4829/MFPRA-DGFP-DGCA-SAV du 19 Septembre 1994 portant promotion au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A, hiérarchie II et B, hiérarchie I, en tête MAKAYA Valéry Désiré ;

(/u la lettre n° 00425/ETRCO/SG/DAAF/DP du 20 Février 1993 de l'Ambassadeur Secrétaire Général a;f transmettant le dossier de l'intéressé ;

L) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 susvisé, Monsieur OLANDZOBO Pascal, Chancelier des Affaires Etrangères de 5^e échelon indice 820 des cadres de la catégorie B hiérarchie I du personnel diplomatique et consulaire en service à Brazzaville, titulaire du diplôme de Maître Es-Sciences Politiques, spécialité : Relations Internationales délivré par l'Université de Varsovie (Faculté de Journalisme et des Sciences Politiques). Pologne, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 2^e échelon indice 890 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret ~~qui prendra~~ effet tant du point de vue de la soldat que de l'ancienneté pour compter du 30 Décembre 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 30 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOYO.

- AMPLIATIONS :
- JORC 1
 - DGFP/DGCA 3
 - DGFP/ACC 3
 - DGB 2
 - DGCF 2
 - MAE 2
 - DOSSIER 3
 - INTERESSE 1
 - SGG/BC 2./-